



Au service
des peuples
et des nations

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE DE RATIONALISATION ET DE GESTION DU SYSTEME D'AIRES PROTEGEES DU TOGO

Date: 02/04/2015

Description du poste : [Consultant International pour l'élaboration d'une stratégie nationale de rationalisation et de gestion du système d'aires protégées du TOGO](#)

Type de contrat : [Consultant Individuel](#)

Durée/Période de services (le cas échéant) : [08 semaines](#)

Date de démarrage : [juin / juillet 2015](#)

La Proposition doit être soumise par e-mail à l'adresse procurement.tg@undp.org, ou déposée sous pli fermé au siège du PNUD (40, avenue des Nations Unies, à Lomé) au plus tard le **24 avril 2015 à 12h30 GMT**. La mention « [Consultant International pour l'élaboration d'une stratégie nationale de rationalisation et de gestion du système d'aires protégées du TOGO](#) » devra figurer sur le pli déposé ou en objet de l'e-mail envoyé.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Toute demande de clarification doit être adressée par courrier électronique à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus. Le PNUD/Togo enverra une copie écrite de la réponse à tous les candidat(e)s qui ont manifesté leur intérêt à cet avis d'appel à candidature sans mentionner la source de la requête.

I. Contexte général et justification

Les bouleversements socio-politiques qui ont secoué le Togo dans les années 90 et le retrait quasi-total des programmes de coopération internationale, ont eu de graves répercussions sur le système de gestion des aires protégées (AP) au Togo ainsi que sur les infrastructures du pays. Les parcs et les réserves nationaux ont connu de profondes dégradations en raison d'absence de stratégie globale de gestion des Aires Protégées. Cette situation se traduit par l'inadéquation des cadres juridique, politique et institutionnel existant, le manque de ressources à la fois financières et humaines capables d'assurer la gestion durable des AP. La réserve de faune Oti-Mandouri et le parc national de la Kéran contigu, ont été constamment envahis par les communautés locales soit pour cultiver ou faire paître du bétail, soit pour installer des villages, détruisant les écosystèmes en usant de méthodes d'exploitation qui ne garantissent pas la durabilité des ressources (pratiques anarchiques de feux de brousse, exploitation non contrôlée de bois de chauffage et de charbon, braconnage). Les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs sont accrus en même temps qu'ils s'aggravent, exacerbés par la pression supplémentaire qu'exercent les éleveurs transhumants et leur bétail, ainsi que les effets des changements climatiques. La faune autrefois abondante dans ces deux AP, dont le regroupement formaient le Complexe Oti-Kéran-Mandouri (OKM) a en grande partie disparue.

La biodiversité de l'écosystème régional est du coup menacée, car le complexe fait partie du corridor traditionnel de migration des éléphants et autres grands mammifères. Prenant conscience de cette situation, le gouvernement togolais a sollicité l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest africain (UEMOA) pour formuler et mettre en œuvre un projet intitulé « Renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo ». Le projet d'un montant total de plus de deux millions de dollars couvrant une période de 5 ans, vise à inverser les tendances en rétablissant la fonctionnalité du Complexe OKM en se fondant sur l'approche de cogestion. Il vise également rétablir la connexion entre OKM et les autres écosystèmes régionaux notamment ceux des parcs nationaux de l'entente. Le PNUD en tant qu'agence d'exécution du FEM assure la mise en œuvre du projet suivant la modalité d'exécution nationale (NEX). Le Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) à travers la Direction de la Faune et de la Chasse (DFC) est l'entité nationale de mise en œuvre du projet.

Lancé en février 2012, en appui à la DRF, le projet a lancé différentes études (revue du système national d'aire protégée du Togo, revue des cadres juridique et institutionnel, stratégie IEC sur les aires protégées et la biodiversité du Togo, etc.), conçu et mis en ligne le site web sur les aires protégées du Togo et mis en place un comité local de gestion du complexe OKM. Il a également procédé à la redynamisation d'une cinquantaine d'AVGAP et d'UAVGAP et à la signature des procès-verbaux de délimitation et de bornage consensuels nécessaire à la constitution du dossier de requalification. Pour obtenir une plus forte adhésion des communautés locales, plus de six mille personnes installées autour des AP, les leaders d'opinions, les Préfets et autres autorités administratives et traditionnelles ont été sensibilisées sur la nécessité de préserver les AP. Les efforts de définition et de marquage consensuels des limites des AP ont permis d'implanter des bornes autour de la totalité des périmètres d'Alédjo et Balam, sur plus de 70% du périmètre de Fazao Malfakassa et 25% du complexe OKM. Parallèlement à cette initiative, le projet a doté la brigade de Nabougou de deux motocyclettes et procédé à la rénovation de 4 bâtiments (dortoirs) de cette brigade. Pour renforcer les capacités techniques des agents, une série de formation lancée depuis 2013, a permis de former une centaine de personnes sur différentes thématiques.

Le document de projet prévoit entre autres réalisations la production d'un cadre stratégique amélioré pour la gestion des AP du Togo qui oriente le développement à long terme du système d'AP. En 2013, une consultation a permis de faire la revue du système de gestion des AP et de proposer une stratégie d'amélioration de ce système. Depuis, des études portant sur les cadres juridique et institutionnel des AP ont été lancées par le projet. Pour autant, la récente évaluation à mi-parcours du projet a recommandé de confier à un consultant international le mandat de coordonner et animer le processus d'élaboration d'une stratégie pour le système d'AP du Togo, qui définisse les objectifs de représentation en termes de biodiversité et d'éléments culturels, ainsi que les principes et priorités qui guideraient le développement du système national d'AP. Cette étude a été prévue dans le Plan de Travail Annuel 2015. Les présents termes de référence visent à définir le cadre et conditions de réalisation de celle-ci.

II. Objectif de la mission

L'objectif global de cette étude est d'élaborer une stratégie nationale de rationalisation et de gestion du système d'aires protégées du Togo, qui affirmera les priorités et les principes et directives qui guideront le développement durable des aires protégées. Ceux-ci seront sous-tendus non seulement par la nécessité de préserver la biodiversité nationale, mais aussi que la valorisation puisse profiter aux communautés locales et plus largement au pays.

Spécifiquement, il s'agira de :

- Evaluer les lacunes du réseau d'AP en termes de représentativité écologique et de gestion des AP
- Mener une analyse socio-économique de ce réseau et évaluer l'adéquation du cadre juridico-institutionnel du système d'AP au regard des enjeux de conservation, mais aussi de développement qui peuvent être alloués à ces aires.
- Proposer des mesures visant à améliorer la représentativité du réseau d'AP, la situation socio-économique, le cadre juridico-institutionnel et la gestion des AP du Togo
- développer une stratégie d'amélioration du réseau d'AP et leur gestion ainsi qu'un plan d'action pour apporter une réponse aux menaces auxquelles fait face le système d'AP au Togo ;

III. Résultats attendus

Les résultats attendus sont:

- L'évaluation des lacunes des AP en termes de représentativité écologique et de gestion du système d'AP existant est réalisée,
- Une analyse socio-économique sommaire du réseau d'AP, une analyse de l'adéquation du cadre juridico-institutionnel avec les objectifs alloués au réseau d'AP et une revue de l'efficacité de leur gestion ont été menées
- Les objectifs de conservation et de développement du réseau d'AP du Togo sont identifiés et validés
- Des propositions ont été produites afin d'améliorer la représentativité écologique du réseau d'AP et la connectivité écologique entre ces aires
- Des propositions ont été produites pour améliorer le cadre juridico-institutionnel et la gestion des AP, afin de poursuivre les objectifs alloués à celles-ci et intégrer plus largement la participation de différents acteurs (co-gestion des AP, AP communautaires, partenariat public-privé, coordination interministérielle, mécanismes de partage des bénéfices, etc.)
- Une stratégie nationale de rationalisation des AP, assortie d'un plan d'actions quinquennal est proposée

IV. Mission du Consultant

Les principales tâches du consultant consistent à :

- Sur la base de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action National pour la Biodiversité du Togo (SPANB 2011-2020) et d'autres sources bibliographiques, identifier les priorités de conservation de la biodiversité du Togo en lien avec le système national d'aires protégées,
- Mener une analyse socio-économique sommaire du réseau d'aires protégées existantes (coûts, bénéfices, représentation, acceptation, etc.) en partenariat avec les gestionnaires d'AP et des autres parties prenantes,
- Mener une revue de l'efficacité de gestion des différentes AP du Togo (METT, UICN-PACO, etc.) en partenariat avec les gestionnaires d'AP
- Avec des outils appropriés, réaliser l'évaluation des lacunes des AP en termes de représentativité écologique et de gestion du système d'AP existant,
- Evaluer l'adéquation du cadre juridico-institutionnel des AP avec les objectifs définis en se basant, notamment, sur les études déjà menées par le PRAPT (revue du système de gestion des AP, études portant sur les cadres juridique et institutionnel, etc.)

- Définir, de manière participative, les objectifs de conservation et de développement du réseau d'AP du Togo, la trame et les grandes orientations de la stratégie des AP
- Formuler des propositions visant à améliorer la représentativité écologique du réseau d'AP et la connectivité écologique entre les AP (paysages, corridors écologiques). Une représentation cartographique illustrera ces propositions. La faisabilité de ces propositions devra être étudiée.
- Formuler des propositions pour améliorer le système de gestion des AP et le cadre juridico-institutionnel des AP afin de poursuivre les objectifs alloués à celles-ci et intégrer plus largement la participation de différents acteurs (co-gestion, AP communautaires, partenariat public-privé, coordination interministérielle, mécanismes de partage des bénéfices, etc.).
- Animer un atelier visant à amender et valider les propositions formulées
- Proposer une stratégie nationale des AP reprenant les différentes propositions validées et la décliner à travers un plan d'action quinquennal
- proposer un plan de mobilisation des ressources avec des partenaires techniques et financiers clairement identifiés et un cadre institutionnel adapté, pour la mise en œuvre de la stratégie,
- Diffuser l'ébauche de stratégie et de plan d'action pour amendements
- Finaliser le document qui fera l'objet d'une validation lors d'un atelier national

V. Durée

La durée envisagée de cette mission pour l'ensemble des prestations (délais de route compris) est de 8 semaines. Les prestations devront débuter en juillet 2015. Le consultant devra proposer dans son offre un planning de travail comprenant : le détail des activités, les échéances pour la réalisation des activités clés, les échéances pour la remise des produits de la mission, les principales étapes et approbations à obtenir du commanditaire.

Il est préconisé que cette mission se décline en deux temps :

- Dans un premier temps, (à partir de juin 2015), le consultant collectera les informations nécessaires à l'élaboration de la stratégie, mènera les analyses et évaluation requises et formulera des propositions qui seront discutées, amendées puis validées lors d'un atelier en comité restreint. Durant ce premier long séjour, il sera amené à rencontrer et à discuter avec les différentes parties prenantes concernées par la gestion des AP et à visiter différentes aires protégées du pays.

Puis, le consultant retournera à son siège pour la rédaction du rapport provisoire qu'il soumettra en suite pour amendements.

- Suite à la finalisation du document, le consultant reviendra dans un second temps pour un court séjour afin de participer à un atelier national d'examen et de validation de la stratégie et du plan d'actions.

VI. Qualifications

Compétences

Valeurs intrinsèques : démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU ; s'inscrire dans la vision, la mission, et favoriser la réalisation des objectifs stratégiques du PNUD ; démontrer sa capacité à exercer dans un environnement multiculturel sans discrimination de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité ; démontrer la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude à travailler en équipe et un esprit d'initiative élevé.

Professionalisme: aptitude à faire des analyses, à en tirer des conclusions pertinentes et à faire des propositions constructives; capacité à rédiger des rapports de qualité en français.

Leadership: Aptitude à orienter, mobiliser et guider des acteurs vers la réalisation d'objectifs clairs et partagés ; gérer des conflits, persuader et convaincre ; proactivité.

Planification et organisation: Capacité à planifier et organiser son travail Communication. Très bonnes capacités rédactionnelles et à s'exprimer de façon claire et concise.

Communication: être capable d'écrire de façon claire et concise et de bien s'exprimer oralement.

Aptitude technologique: bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point, Outlook)

Travail en groupe: aptitude à interagir, à établir et à maintenir les relations de façon effective aussi bien avec les collègues, le supérieur hiérarchique qu'avec des personnes ayant des cultures différentes, d'autres partenaires nationaux et internationaux.

Langue: Français. La connaissance de l'anglais serait un atout.

Qualifications académiques

Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau minimum Bac + 5 en sciences environnementales, en sciences sociales, ou en tout autre diplôme équivalent dans l'une des disciplines nécessaires pour l'expertise.

Expérience professionnelle

- Quinze (15) ans d'expérience professionnelle dont au moins dix ans (10) au niveau international dans les domaines de la conservation de la biodiversité et de la gestion des AP et des ressources naturelles
- Au minimum, une expérience en élaboration de stratégie nationale de gestion des AP ou de gestion de la biodiversité
- Expérience en analyse socio-économique des AP
- Expérience en évaluation du cadre juridico-institutionnel des AP
- Expérience dans le domaine de la gestion participative des AP (co-gestion des AP, AP communautaires, partenariat public-privé, etc.)
- Expérience sur un projet ou programme de renforcement d'un réseau national d'AP
- Bonne connaissance du contexte de la gestion des aires protégées en Afrique francophone
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Windows, Word, Excel PowerPoint, Internet etc.)

VII. Documents à inclure dans la soumission de la proposition

Les Consultant(e)s intéressé(e)s doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

Une Proposition Technique : (enveloppe/Fichier N°1)

- (i) Note explicative sur la compréhension des Termes de Référence et les raisons de la candidature
- (ii) Brève présentation de l'approche méthodologique (assortie d'un chronogramme) et de l'organisation de la mission envisagée.
- (iii) CV incluant : - L'expérience acquise dans des projets similaires
- Au moins 3 références.
- (iv) P11 dûment rempli et signé (téléchargeable à l'adresse : http://www.tg.undp.org/undptogo/download/P11_Personal_history_form-fr.docx)

Une Proposition Financière : Contrats forfaitaires (enveloppe/Fichier N°2)

La proposition financière sera soumise sur la base de l'approche forfaitaire.

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur base de produits/*delivrables* précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en **USD / F CFA**.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé de demander aux candidats au Contrat Individuel de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent indiquer/détailler dans leurs propositions financières les coûts des billets d'avions aller-retour (*si applicable*), les honoraires, les frais de séjour et le nombre de jours de travail prévus. Le PNUD n'accepte pas les coûts de voyage qui excèdent ceux du billet en classe économique. Si un consultant désire voyager en classe supérieure, il devra le faire sur ses ressources propres.

En cas de voyages non prévus dans les TDR, le paiement des coûts de voyage (y compris les billets d'avion, l'hébergement, et les dépenses des terminaux) doit être convenu entre le Bureau du PNUD et le consultant individuel avant le voyage et devra être remboursé.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TdR et après acceptation du responsable désigné par le PNUD.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d'évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l'objet des TDR.

VIII. EVALUATION

ANALYSE CUMULATIVE (NOTE PONDEREE)

Le contrat sera attribué au/à la consultant(e) dont l'offre aura été évaluée et déterminée comme suit:

- a. Conforme/éligible/acceptable, et
- b. Ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier spécifiques à cette invitation.

Pondération : la pondération retenue, pour l'évaluation des offres, est la suivante :

- * Poids/Valeur maximal de l'offre technique : 70%
- * Poids/Valeur maximal de l'offre financière : 30%

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum des 70 points seront pris en considération pour l'évaluation financière. Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $[100 \text{ Points}] \times [\text{prix le plus bas}] / [\text{prix de la soumission examinée}] = \text{points attribués à l'offre financière}$. Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées pour aboutir à une note globale (NG).

Note combinée totale = (Note technique x 70%) + (Note financière x 30%)

L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION

A. ELIGIBILITE POUR L'EVALUATION TECHNIQUE (Oui/Non)

- Diplôme universitaire de niveau minimum Bac + 5 en sciences environnementales, en sciences sociales, ou en tout autre diplôme équivalent dans l'une des disciplines nécessaires pour l'expertise ;
- Disposer d'au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle, dont au moins dix ans (10) au niveau international, dans les domaines de la conservation de la biodiversité et de la gestion des AP et des ressources naturelles ;
- Avoir eu, au minimum, une expérience en élaboration de stratégie nationale de gestion des AP ou de la biodiversité.

B. NOTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE (100 points)

- Expérience en analyse socio-économique des AP et/ou du cadre juridico-institutionnel des Aires Protégées **(10 pts)**
- Expérience en évaluation de l'efficacité de gestion des Aires Protégées **(10 pts)**
- Expérience dans le domaine de la gestion participative des Aires Protégées (co-gestion des AP, AP communautaires, partenariat public-privé, etc.) **(20 pts)**
- Expérience sur un projet ou programme de renforcement d'un réseau national Aires Protégées **(20 pts)**
- Bonne connaissance du contexte de la gestion des aires protégées en Afrique francophone **(10 pts)**
- Compréhension des TDR et cohérence de l'approche méthodologique (dont chronogramme) et de l'organisation de la mission proposées **(30 pts)**

La Proposition doit être soumise par e-mail à l'adresse procurement.tg@undp.org, ou déposée sous pli fermé au siège du PNUD (40, avenue des Nations Unies, à Lomé). La mention « Consultant International pour l'élaboration d'une stratégie nationale de rationalisation et de gestion du système d'aires protégées du TOGO » devra figurer sur le pli déposé ou en objet de l'e-mail envoyé.

CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE DE RATIONALISATION ET DE GESTION DU SYSTEME D'AIRES PROTEGEES DU TOGO

Location :	Territoire national, TOGO
Application Deadline :	
Type of Contract :	Individual Contract
Post Level :	International Consultant
Languages Required :	French
Duration of Initial Contract :	8 semaines

Background

Contexte général et justification de la mission

Les bouleversements socio-politiques qui ont secoué le Togo dans les années 90 et le retrait quasi-total des programmes de coopération internationale, ont eu de graves répercussions sur le système de gestion des aires protégées (AP) au Togo ainsi que sur les infrastructures du pays. Les parcs et les réserves nationaux ont connu de profondes dégradations en raison d'absence de stratégie globale de gestion des Aires Protégées. Cette situation se traduit par l'inadéquation des cadres juridique, politique et institutionnel existant, le manque de ressources à la fois financières et humaines capables d'assurer la gestion durable des AP. La réserve de faune Oti-Mandouri et le parc national de la Kéran contigu, ont été constamment envahis par les communautés locales soit pour cultiver ou faire paître du bétail, soit pour installer des villages, détruisant les écosystèmes en usant de méthodes d'exploitation qui ne garantissent pas la durabilité des ressources (pratiques anarchiques de feux de brousse, exploitation non contrôlée de bois de chauffage et de charbon, braconnage). Les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs sont accrus en même temps qu'ils s'aggravent, exacerbés par la pression supplémentaire qu'exercent les éleveurs transhumants et leur bétail, ainsi que les effets des changements climatiques. La faune autrefois abondante dans ces deux AP, dont le regroupement formaient le Complexe Oti-Kéran-Mandouri (OKM) a en grande partie disparue.

La biodiversité de l'écosystème régional est du coup menacée, car le complexe fait partie du corridor traditionnel de migration des éléphants et autres grands mammifères. Prenant conscience de cette situation, le gouvernement togolais a sollicité l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest africain (UEMOA) pour formuler et mettre en œuvre un projet intitulé « Renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo ». Le projet d'un montant total de plus de deux millions de dollars couvrant une période de 5 ans, vise à inverser les tendances en rétablissant la fonctionnalité du Complexe OKM en se fondant sur l'approche de cogestion. Il vise également rétablir la connexion entre OKM et les autres écosystèmes régionaux notamment ceux des parcs nationaux de l'entente. Le PNUD en tant qu'agence d'exécution du FEM assure la mise en œuvre du projet suivant la modalité d'exécution nationale (NEX). Le Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) à travers la Direction de la Faune et de la Chasse (DFC) est l'entité nationale de mise en œuvre du projet.

Lancé en février 2012, en appui à la DRF, le projet a lancé différentes études (revue du système national d'aire protégée du Togo, revue des cadres juridique et institutionnel, stratégie IEC sur les

aires protégées et la biodiversité du Togo, etc.), conçu et mis en ligne le site web sur les aires protégées du Togo et mis en place un comité local de gestion du complexe OKM. Il a également procédé à la redynamisation d'une cinquantaine d'AVGAP et d'UAVGAP et à la signature des procès-verbaux de délimitation et de bornage consensuels nécessaire à la constitution du dossier de requalification. Pour obtenir une plus forte adhésion des communautés locales, plus de six mille personnes installées autour des AP, les leaders d'opinions, les Préfets et autres autorités administratives et traditionnelles ont été sensibilisées sur la nécessité de préserver les AP. Les efforts de définition et de marquage consensuels des limites des AP ont permis d'implanter des bornes autour de la totalité des périmètres d'Alédjo et Balam, sur plus de 70% du périmètre de Fazao Malfakassa et 25% du complexe OKM. Parallèlement à cette initiative, le projet a doté la brigade de Naboulgou de deux motocyclettes et procédé à la rénovation de 4 bâtiments (dortoirs) de cette brigade. Pour renforcer les capacités techniques des agents, une série de formation lancée depuis 2013, a permis de former une centaine de personnes sur différentes thématiques.

Le document de projet prévoit entre autres réalisations la production d'un cadre stratégique amélioré pour la gestion des AP du Togo qui oriente le développement à long terme du système d'AP. En 2013, une consultation a permis de faire la revue du système de gestion des AP et de proposer une stratégie d'amélioration de ce système. Depuis, des études portant sur les cadres juridique et institutionnel des AP ont été lancées par le projet. Pour autant, la récente évaluation à mi-parcours du projet a recommandé de confier à un consultant international le mandat de coordonner et animer le processus d'élaboration d'une stratégie pour le système d'AP du Togo, qui définisse les objectifs de représentation en termes de biodiversité et d'éléments culturels, ainsi que les principes et priorités qui guideraient le développement du système national d'AP. Cette étude a été prévue dans le Plan de Travail Annuel 2015. Les présents termes de référence visent à définir le cadre et conditions de réalisation de celle-ci.

Objectifs de la mission

L'objectif global de cette étude est d'élaborer une stratégie nationale de rationalisation et de gestion du système d'aires protégées du Togo, qui affirmera les priorités et les principes et directives qui guideront le développement durable des aires protégées. Ceux-ci seront sous-tendus non seulement par la nécessité de préserver la biodiversité nationale, mais aussi que la valorisation puisse profiter aux communautés locales et plus largement au pays.

Spécifiquement, il s'agira de :

- Evaluer les lacunes du réseau d'AP en termes de représentativité écologique et de gestion des AP
- Mener une analyse socio-économique de ce réseau et évaluer l'adéquation du cadre juridico-institutionnel du système d'AP au regard des enjeux de conservation, mais aussi de développement qui peuvent être alloués à ces aires.
- Proposer des mesures visant à améliorer la représentativité du réseau d'AP, la situation socio-économique, le cadre juridico-institutionnel et la gestion des AP du Togo
- développer une stratégie d'amélioration du réseau d'AP et leur gestion ainsi qu'un plan d'action pour apporter une réponse aux menaces auxquelles fait face le système d'AP au Togo ;

Résultats attendus de la mission

Les résultats attendus sont:

- L'évaluation des lacunes des AP en termes de représentativité écologique et de gestion du système d'AP existant est réalisée,
- Une analyse socio-économique sommaire du réseau d'AP, une analyse de l'adéquation du cadre juridico-institutionnel avec les objectifs alloués au réseau d'AP et une revue de l'efficacité de leur gestion ont été menées
- Les objectifs de conservation et de développement du réseau d'AP du Togo sont identifiés et validés
- Des propositions ont été produites afin d'améliorer la représentativité écologique du réseau d'AP et la connectivité écologique entre ces aires
- Des propositions ont été produites pour améliorer le cadre juridico-institutionnel et la gestion des AP, afin de poursuivre les objectifs alloués à celles-ci et intégrer plus largement la participation de différents acteurs (co-gestion des AP, AP communautaires, partenariat public-privé, coordination interministérielle, mécanismes de partage des bénéfices, etc.)
- Une stratégie nationale de rationalisation des AP, assortie d'un plan d'actions quinquennal est proposée

Mission du Consultant

Les principales tâches du consultant consistent à :

- Sur la base de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action National pour la Biodiversité du Togo (SPANB 2011-2020) et d'autres sources bibliographiques, identifier les priorités de conservation de la biodiversité du Togo en lien avec le système national d'aires protégées,
- Mener une analyse socio-économique sommaire du réseau d'aires protégées existantes (coûts, bénéfices, représentation, acceptation, etc.) en partenariat avec les gestionnaires d'AP et des autres parties prenantes,
- Mener une revue de l'efficacité de gestion des différentes AP du Togo (METT, UICN-PACO, etc.) en partenariat avec les gestionnaires d'AP
- Avec des outils appropriés, réaliser l'évaluation des lacunes des AP en termes de représentativité écologique et de gestion du système d'AP existant,
- Evaluer l'adéquation du cadre juridico-institutionnel des AP avec les objectifs définis en se basant, notamment, sur les études déjà menées par le PRAPT (revue du système de gestion des AP, études portant sur les cadres juridique et institutionnel, etc.)
- Définir, de manière participative, les objectifs de conservation et de développement du réseau d'AP du Togo, la trame et les grandes orientations de la stratégie des AP
- Formuler des propositions visant à améliorer la représentativité écologique du réseau d'AP et la connectivité écologique entre les AP (paysages, corridors écologiques). Une représentation cartographique illustrera ces propositions. La faisabilité de ces propositions devra être étudiée.
- Formuler des propositions pour améliorer le système de gestion des AP et le cadre juridico-institutionnel des AP afin de poursuivre les objectifs alloués à celles-ci et intégrer plus largement la participation de différents acteurs (co-gestion, AP communautaires, partenariat public-privé, coordination interministérielle, mécanismes de partage des bénéfices, etc.)
- Animer un atelier visant à amender et valider les propositions formulées
- Proposer une stratégie nationale des AP reprenant les différentes propositions validées et la décliner à travers un plan d'action quinquennal
- proposer un plan de mobilisation des ressources avec des partenaires techniques et financiers clairement identifiés et un cadre institutionnel adapté, pour la mise en œuvre de la stratégie,

- Diffuser l'ébauche de stratégie et de plan d'action pour amendements
- Finaliser le document qui fera l'objet d'une validation lors d'un atelier national

Compétences

Valeurs intrinsèques:

- Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU;
- S'inscrire dans la vision, la mission, et favoriser la réalisation des objectifs stratégiques du PNUD
- Démontrer sa capacité à exercer dans un environnement multiculturel sans discrimination de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité
- Démontrer la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude à travailler en équipe et un esprit d'initiative élevé.

Professionalisme:

- Aptitude à faire des analyses, à en tirer des conclusions pertinentes et à faire des propositions constructives; capacité à rédiger des rapports de qualité en français.

Leadership:

- Aptitude à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire de haut niveau et à insuffler une dynamique de changement.

Planification et organisation:

- Faire preuve d'une aptitude à planifier et à organiser son propre travail.

Communication:

- Etre capable d'écrire de façon claire et concise et de bien s'exprimer oralement.

Aptitude technologique:

- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point, Outlook)

Travail en groupe:

- Aptitude à interagir, à établir et à maintenir les relations de façon effective aussi bien avec les collègues, le supérieur hiérarchique qu'avec des personnes ayant des cultures différentes, d'autres partenaires nationaux et internationaux.

Qualifications et expériences requises

Éducation:

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau minimum Bac + 5 en sciences environnementales, en sciences sociales, ou en tout autre diplôme équivalent dans l'une des disciplines nécessaires pour l'expertise

Expérience:

- Quinze (15) ans d'expérience professionnelle dont au moins dix ans (10) au niveau international dans les domaines de la conservation de la biodiversité et de la gestion des AP et des ressources naturelles
- Au minimum, une expérience en élaboration de stratégie nationale de gestion des AP ou de gestion de la biodiversité
- Expérience en analyse socio-économique des AP
- Expérience en évaluation du cadre juridico-institutionnel des AP
- Expérience dans le domaine de la gestion participative des AP (co-gestion des AP, AP communautaires, partenariat public-privé, etc.)
- Expérience sur un projet ou programme de renforcement d'un réseau national d'AP
- Bonne connaissance du contexte de la gestion des aires protégées en Afrique francophone
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Windows, Word, Excel PowerPoint, Internet etc.)

Langue

- Maîtrise du Français comme langue de travail;
- La connaissance de l'anglais serait un atout.

Durée de la mission

La durée envisagée de cette mission pour l'ensemble des prestations (délais de route compris) est de 8 semaines. Les prestations devront débuter en juillet 2015. Le consultant devra proposer dans son offre un planning de travail comprenant : le détail des activités, les échéances pour la réalisation des activités clés, les échéances pour la remise des produits de la mission, les principales étapes et approbations à obtenir du commanditaire.

Il est préconisé que cette mission se décline en deux temps.

Ainsi, dans un premier temps, (à partir de juin 2015), le consultant collectera les informations nécessaires à l'élaboration de la stratégie, mènera les analyses et évaluation requises et formulera des propositions qui seront discutées, amendées puis validées lors d'un atelier en comité restreint. Durant ce premier long séjour, il sera amené à rencontrer et à discuter avec les différentes parties prenantes concernées par la gestion des AP et à visiter différentes aires protégées du pays.

Puis, le consultant retournera à son siège pour la rédaction du rapport provisoire qu'il soumettra en suite pour amendements.

Suite à la finalisation du document, le consultant reviendra dans un second temps pour un court

séjour afin de participer à un atelier national d'examen et de validation de la stratégie et du plan d'actions.

Lieu d'affectation : Lomé et toute l'étendue du pays

Documents à inclure dans la soumission de la proposition

Les Consultant(e)s intéressé(e)s doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants:

Une Proposition Technique: (enveloppe/Fichier N°1)

Note explicative sur la compréhension des Termes de Référence et les raisons de la candidature:

- Brève présentation de l'approche méthodologique (assortie d'un chronogramme) et de l'organisation de la mission envisagée;
- CV incluant : L'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références;
- P11 dûment rempli et signé (téléchargeable à l'adresse : http://www.tg.undp.org/content/dam/togo/docs/P11_Personal_history_form.doc).

Une Proposition Financière: Contrats forfaitaires (enveloppe/Fichier N°2)

La proposition financière sera soumise sur la base de l'approche forfaitaire. La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur base de produits/delivrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en USD.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé de demander aux candidats au Contrat Individuel de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent indiquer/détailler dans leurs propositions financières les coûts des billets d'avions aller-retour (if applicable), les honoraires, les frais de séjour et le nombre de jours de travail prévus. Le PNUD n'accepte pas les coûts de voyage qui excèdent ceux du billet en classe économique. Si un consultant désire voyager en classe supérieure, il devra le faire sur ses ressources propres.

En cas de voyages non prévus dans les TDR, le paiement des coûts de voyage (y compris les billets d'avion, l'hébergement, et les dépenses des terminaux) doit être convenu entre le Bureau du PNUD et le consultant individuel avant le voyage et devra être remboursé. Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TdR et après acceptation du responsable désigné par le PNUD.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d'évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l'objet des TDR.

Evaluation

Analyse cumulative (Note Pondérée)

Le contrat sera attribué au/à la consultant(e) dont l'offre aura été évaluée et ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier spécifiques à cette invitation.

Pondération: la pondération retenue, pour l'évaluation des offres, est la suivante:

- Pourcentage de l'offre technique: 70%;
- Pourcentage de l'offre financière: 30%.

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum des 70 points seront pris en considération pour l'évaluation financière. Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière recevra une note financière (Nf) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $Nf = 30 \times Fm / F$ (F étant le montant de la proposition financière évaluée).

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) pour aboutir à une note globale ($NG = Nt + Nf$).

L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

Principaux critères de sélection

Eligibilité pour l'évaluation technique (Oui/Non)

- Avoir un diplôme universitaire de niveau minimum Bac + 5 en sciences environnementales, en sciences sociales, ou en tout autre diplôme équivalent dans l'une des disciplines nécessaires pour l'expertise
- Disposer d'au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle, dont au moins dix ans (10) au niveau international, dans les domaines de la conservation de la biodiversité et de la gestion des AP et des ressources naturelles
- Avoir eu, au minimum, une expérience en élaboration de stratégie nationale de gestion des AP ou de la biodiversité.

Notation de l'offre technique (100 points)

- Expérience en analyse socio-économique des AP et/ou du cadre juridico-institutionnel des AP (10 pts)
- Expérience en évaluation de l'efficacité de gestion des AP (10 pts)
- Expérience dans le domaine de la gestion participative des AP (co-gestion des AP, AP communautaires, partenariat public-privé, etc.) (20 pts)
- Expérience sur un projet ou programme de renforcement d'un réseau national d'AP (20 pts)
- Bonne connaissance du contexte de la gestion des aires protégées en Afrique francophone (10 pts)

- Compréhension des TDR et cohérence de l'approche méthodologique (dont chronogramme) et de l'organisation de la mission proposées (30 pts)

La Proposition doit être soumise par e-mail à l'adresse procurement.tg@undp.org, ou déposée sous pli fermé au siège du PNUD (40, avenue des Nations Unies, BP 911 Lomé). La mention « Consultant international pour l'élaboration d'une stratégie pour le système des aires protégées du Togo » devra figurer sur le pli déposé ou en objet de l'e-mail envoyé.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Toute demande de clarification doit être adressée par courrier électronique à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus.